



1 - Le règlement départemental

Il appartient au DASEN d'arrêter le règlement type des écoles maternelles et élémentaires publiques, après avoir consulté le conseil de l'éducation nationale institué dans le département (CDEN).

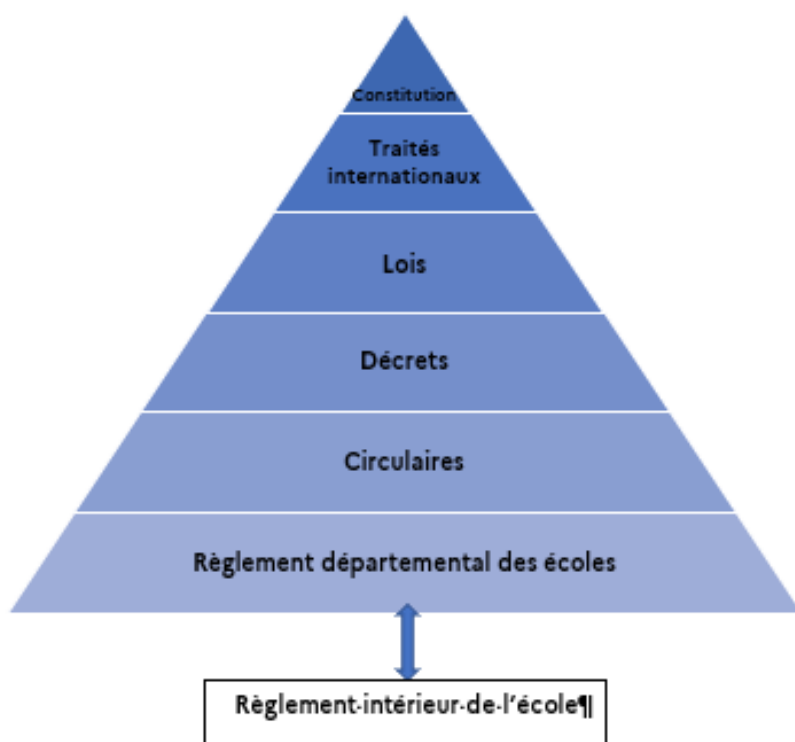
Le règlement type départemental permet ensuite au conseil d'école d'établir le règlement intérieur de l'école.

À cette fin, il précise les modalités de fonctionnement des écoles publiques dans le cadre des dispositions législatives et réglementaires et **fournit un cadre et des orientations pour la rédaction du règlement intérieur de chaque école.**

→ Règlement départemental des écoles publiques : [ici](#)

2 - Le règlement intérieur

Pour être valide, le règlement intérieur doit s'intégrer dans une hiérarchie de normes et être conforme aux règles qui lui sont supérieures : **chaque élément du RI doit être conforme aux éléments de cette pyramide.**



De ce fait, si un sujet n'est pas traité dans le règlement intérieur de l'école, **la réponse se trouvera en remontant dans la pyramide.**

→ Pour un règlement intérieur accessible à tous, il est préférable de se centrer sur les spécificités de l'école que de vouloir être trop exhaustif.

3 - Comment est élaboré le règlement intérieur de l'école

✓ **Le règlement intérieur doit être un texte normatif, éducatif et informatif.**

➤ **Un texte normatif**

Il définit les règles qui régissent la vie quotidienne dans l'école. Chaque adulte doit pouvoir s'y référer pour légitimer son autorité, en privilégiant la responsabilité et l'engagement de chacun. Il sert de fondement aux décisions du directeur d'école

➤ **Un texte éducatif**

Le règlement intérieur place l'élève en situation d'apprentissage de la vie en société et de la citoyenneté, en le rendant progressivement responsable de ses comportements. Sa mise en œuvre est étroitement liée à l'action pédagogique de l'école

➤ **Un texte informatif**

Il précise les droits et les obligations de membres de la communauté éducative et explicite le fonctionnement de l'école.

Il est essentiel que sa rédaction adopte un langage simple et accessible à tous.

✓ **Il doit s'appuyer sur le règlement départemental** qui précise les modalités de fonctionnement des écoles publiques du département dans le cadre des dispositions législatives et réglementaires organisant au niveau national l'enseignement préélémentaire et élémentaire.

✓ **Il doit rappeler**, dans son préambule, **les principes fondamentaux du service public de l'éducation** :

- principe de gratuité de l'enseignement,
- principe de neutralité,
- principe de laïcité.

4 - Que doit-on trouver dans le règlement intérieur de l'école ?

Les droits et obligations

- ✓ Le règlement intérieur de l'école précise les conditions dans lesquelles est assuré **le respect des droits et des obligations de chacun des membres de la communauté éducative.**
- ✓ Le règlement intérieur détermine les modalités selon lesquelles sont mis en application :
 - ✓ l'obligation d'assiduité ;
 - ✓ la tolérance et le respect d'autrui, autant entre les enseignants et les élèves qu'entre les élèves ;
 - ✓ la protection contre toute forme de violence psychologique, physique ou morale ;
 - ✓ le respect de l'égalité des droits entre filles et garçons ;
 - ✓ le respect de l'école inclusive.

Les règles de fonctionnement

- ✓ Le règlement intérieur de l'école définit **les règles qui régissent la vie quotidienne dans l'école.**
- ✓ Le règlement intérieur de l'école précise :
 - ✓ les horaires de l'école et les dispositions prises pour en assurer le respect ;
 - ✓ les modalités d'information des parents et l'organisation du dialogue entre les familles et l'équipe pédagogique ;

- ✓ les règles d'hygiène et de sécurité, enseignées aux élèves, qu'ils doivent pratiquer à l'intérieur de l'école ;
- ✓ la liste des objets dangereux prohibés à l'intérieur de l'école ;
- ✓ les équipements personnels dont l'utilisation peut être restreinte ;
- ✓ les sanctions de nature différente en fonction de l'âge de l'élève ;
- ✓ les mesures positives d'encouragement.

